

PROJET EDUCATIF

Association Loi 1901 - Agréée Jeunesse et Education Populaire

V. 2019-1



PREAMBULE

L'association Les enfants d'Hélène est une association loi 1901, fondée en 2007, par deux éducatrices lassées de voir les enfants en situation de handicap trop souvent refoulés des structures d'accueil de loisirs classiques et convaincues des bienfaits de la mixité.

Sa première vocation a donc été, et reste, l'accueil en accueil de loisirs d'enfants avec et sans handicap, dans une réelle mixité.

Pourquoi ?

1- le constat :

Le accueil de loisirs sans hébergement «les enfants d'Hélène» est né d'un triple constat :

- dans la société actuelle, la différence fait peur ; souvent mal connue, elle inspire la crainte ; or c'est en apprenant à connaître l'autre, avec ses différences, que l'on efface les craintes et la méfiance ; mais pour cela, il faut vivre avec l'autre, trouver un lieu de partage ; pour les enfants, le meilleur vecteur de partage reste le jeu.
- les enfants ayant un handicap ont du mal à accéder aux loisirs ; souvent refoulés des structures d'accueil classiques ouvertes aux enfants sans handicap, ils se retrouvent soit à la maison, sans possibilité de partage, soit «ghettoïsés» dans les structures dédiées.
- dans ces structures dédiées, l'enfant en situation de handicap perd le contact avec la société, il ne profite pas du bain de langage, de dynamisme, de spontanéité qu'apportent les autres. Il est en outre généralement séparé de ses frères et soeurs valides, avec le risque de distendre le lien fraternel.

2 - les lois

De nombreux textes de loi affirment les droits fondamentaux des personnes en situation de handicaps :

« L'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale ».

Loi d'orientation du 30 juin 1975.

« Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active ».

Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

« Toute personne en situation de handicap a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

« A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. (...) »

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Art. L. 114-1 et 114-2

Pourtant, de nombreuses personnes en situation de handicap n'ont pas accès au droit fondamental qu'est le loisir, et ce dès le plus jeune âge.

L'association «les enfants d'Hélène», constituée de parents d'enfants valides et en situation de handicap et de professionnels, a choisi de répondre à ce triple constat et de combattre ces inégalités en ouvrant un accueil de loisirs sans hébergement pour tous : enfants valides et en

situation de handicaps (tous handicaps) y sont accueillis de la même façon, chacun y a sa place et chacun s'enrichit au contact de l'autre.

NOS VALEURS

L'association porte et défend un certain nombre de valeurs, incontournables dans la mise en place des projets pédagogiques et des projets d'animation :

Mixité

L'association défend l'idée que la mixité est profitable à tous ; elle favorise l'ouverture à l'autre, l'enrichissement personnel, la solidarité ; elle se décline en plusieurs axes :

la mixité avec/sans handicap est le fil rouge du centre et de l'association en général ; au accueil de loisirs, elle se retrouve parmi les enfants (environ 40% des enfants accueillis sont porteurs d'une différence), et parmi les adultes, animateurs et bénévoles : chaque fois que cela est possible, nous encourageons le recours à des adultes en situation de handicap.

Cette mixité profite aux enfants porteurs de handicap, stimulés par le dynamisme, les facilités de langage, de motricité, etc... des enfants valides ; et ces derniers apprennent aux contacts de plus fragiles qu'eux la patience, la bienveillance, la solidarité, l'entraide.

la mixité sociale, permise par une tarification très basse, amène les enfants à connaître des situations de vie variées.

la mixité culturelle permet aux enfants de découvrir d'autres modes de vie ; l'implantation du centre dans une grande ville, qui brasse diverses populations, permet cette découverte d'autres cultures.

Solidarité

Les enfants avec et sans handicap passent leurs journées ensemble, et partagent autant que possible les mêmes activités, jeux, sorties, etc ; le projet est pensé de façon à pouvoir intégrer tous les enfants, il est adapté de façon que chacun puisse y participer.

Respect

Les enfants et plus largement tous les acteurs de l'ALSH apprennent à respecter l'autre, quelle que soit sa spécificité, partant du principe que chacun a une individualité propre ; que ce soit en paroles (on veille à ne pas blesser l'autre) ou en actes (respect des besoins de chacun, même quand ils sont très particuliers)

Entraide

Les enfants apprennent à spontanément aider l'autre tout au long de la journée : binômes lors des activités et jeux, tutorat et entraide lors des temps de vie quotidienne (pour couper sa viande, débarrasser la table, ouvrir un sachet de goûter, enfiler son manteau, se laver les mains...)

Sécurité

Matérielle :

• *Sur site :*

Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés, validés par la PMI pour les plus jeunes : l'école François Mitterrand, quartier Malbosc, à Montpellier.

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les enfants disposent d'une grande salle décorée, d'une salle de sieste permettant aux plus jeunes et aux plus fatigables de se reposer, et d'une salle d'éveil et de partage, ouverte à tous les enfants et permettant aux enfants se sentant trop stimulés de profiter d'un temps et d'un sas de décompression s'ils ne veulent pas faire les activités.

Enfants et adolescents disposent également d'une cour fermée et sécurisée pour s'aérer et organiser des jeux d'extérieur.

• *Lors des sorties :*

l'équipe étudie le mode de transport le plus adéquat, en favorisant les transports en commun pour développer l'autonomie, mais en recourant à des transports privés (car ou voiture) dès que nécessaire.

l'encadrement pourra être renforcé pour les enfants ayant des difficultés de déplacement ou nécessitant une surveillance particulière.

les enfants portent une étiquette attachée à leur vêtement ou un bracelet, indiquant le nom de l'organisateur et le numéro de téléphone de la directrice.

• *Hygiène :*

les animateurs entretiennent les lieux utilisés tous les soirs (sols, points de contacts -poignées, interrupteurs-, vitres, tables, chaises, lavabos, toilettes),

si nécessaire, une entreprise de nettoyage fait une remise en état le dernier jour des vacances, un état des lieux est fait après et avant chaque vacance scolaire avec les agents de mairie, les draps et couvertures de la sieste sont lavés tous les mercredis soirs, et le vendredi lors des vacances scolaires. La semaine les lits sont nominatifs, chaque enfant garde le même lit toute la semaine

une attention particulière est portée au lavage des mains et à l'hygiène des enfants, surtout quand ils ne sont pas autonomes sur ces aspects,

les repas sont apportés par les familles et ils sont placés dans un réfrigérateur dont la température est vérifiée chaque jour: entre -4° et 4°.

Affective :

Les animateurs veillent toute la journée au bien-être des enfants :

temps de discussion,

salle d'éveil et de partage permettant le repos physique et mental,

salle de sieste pour les plus petits et tous ceux qui en ont besoin, sans limite de temps,

adaptation des activités à l'âge développemental des enfants - pas nécessairement à leur âge physique,

isolement temporaire, avec un adulte, des enfants ayant des troubles du comportement le temps qu'ils trouvent un apaisement,

partage permanent avec la famille et si nécessaire les acteurs de la vie de l'enfant -école, éducateurs, institution..., permettant de connaître l'état de santé et l'état affectif de l'enfant pour lui offrir le meilleur accueil.

Morale :

Les animateurs ne crient pas, ils limitent autant que possible les punitions et cherchent plutôt la réparation, les conflits sont discutés entre les enfants et/ou avec un adulte, les grossièretés sont interdites.

Citoyenneté

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes citoyens de demain ; en les éveillant à la citoyenneté, dans un contexte très particulier qui est celui de la mixité, nous pensons qu'ils seront des adultes tolérants, ouverts et bienveillants.

NOS OBJECTIFS ET MISSIONS

permettre à des enfants de vivre des temps de loisirs et de vacances ; y compris à des enfants qui en sont exclus, soit du fait d'une réalité économique difficile, soit du fait d'un handicap rendant difficile leur participation dans un cadre classique.

favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),

amener les enfants à découvrir des pratiques variées : artistiques, sportives, culturelles, par le biais d'intervenants extérieurs ou en construisant eux-mêmes leur projet

permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, en l'associant systématiquement aux choix des activités, en réunissant les enfants avant et après une activité pour un retour d'expérience...

favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie, en organisant des votes sur les activités choisies, en favorisant l'expression de la parole, en apprenant à chacun à écouter et respecter la parole de l'autre.

LES MOYENS

→ Des locaux, des espaces et du matériel adaptés :

Locaux et espaces d'accueil sont adaptés aux enfants (sanitaires adaptés aux petits, grandes salles, cour fermée)

Tous les espaces d'accueil sont accessibles aux PMR

Une partie du matériel utilisé par les enfants vient de vendeurs spécialisés dans l'enfance ou dans le handicap, afin de s'adapter aux particularités du public accueilli.

→ Equipes d'animation :

L'association a fait les choix suivants :

Les animateurs sont titulaires du BAFA : l'organisateur fait le choix d'employer en majorité des animateurs BAFA, pour éviter que les enfants soient sous le regard de « professionnels du handicap » : nous pensons qu'ils sont déjà suffisamment sollicités le reste de la semaine par des professionnels ayant des attentes envers eux, le temps d'accueil de loisirs doit rester un temps sans attentes, sans « analyse »

Les animateurs sont plus nombreux que sur un centre classique : 1 animateur pour 3 à 5 enfants, afin de garantir un accueil chaleureux, personnalisé et sécurisant.

Le/la directeur/trice se trouve sur le centre, comme référent des familles et des partenaires : en l'absence du directeur/de la directrice, le centre pourra donc ne pas ouvrir.

Des bénévoles peuvent venir renforcer l'équipe d'animation, après un entretien avec le/la directeur/trice ; ils signent une convention de bénévolat avec l'organisateur et ont une information préalable à leur arrivée sur le centre. Les mêmes vérifications sont apportées sur leur candidature que lors d'une embauche de salarié.

Une réunion de préparation est organisée entre les animateurs avant chaque période (vacances ou suite de mercredis entre deux périodes de vacances).

Une réunion de « debriefing » a lieu chaque soir après la journée ; elle permet à l'équipe de revenir sur la journée, les incidents, les difficultés, de mettre en place des stratégies pour les jours à venir, et d'organiser la journée d'accueil suivante.

→ Ouverture :

Le centre est ouvert une centaine de jours par an, les mercredis et vacances scolaires, moins une ou deux semaines fin août. Il peut fermer la semaine de Noël.

Les horaires sont : 8h30 - 18h00

→ Modalités tarifaires :

La tarification est établie en fonction du quotient familial, suivant 5 barèmes.

Les factures sont établies en début de période et payables d'avance.

Les modalités d'annulation et d'absence sont détaillées dans le règlement de l'accueil de loisirs.

→ Règlement intérieur :

Un règlement de l'accueil de loisirs est transmis aux parents lors de l'inscription ; en le signant, ils s'engagent à le respecter.

LA PLACE DES FAMILLES

La famille est le premier lieu d'éducation des enfants et le partenaire privilégié des équipes ; elle est associée à la vie de l'accueil de loisirs :

information permanente via le site et la page facebook, sur la vie de l'association et de l'accueil de loisirs,

rencontres avec les familles par le biais de goûters, spectacles,

les familles sont accueillies le matin de façon individuelle,

le soir, notamment pour les enfants non verbaux, un retour est fait aux familles sur le déroulement de la journée ; ce retour est le plus bienveillant possible : même si la journée a été difficile, le retour se fera dans une optique d'amélioration de la vie de l'enfant au centre,

pour les familles ayant un enfant en situation de handicap, un temps de rencontre est prévu avec le/la directeur/trice pour que chacun fasse connaissance avec l'autre et que l'accueil soit préparé dans les meilleures conditions.

